

INSCRIPTION AU COLLEGE HONORE DE BALZAC  
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi d'inscrire (ou de réinscrire) votre enfant au collège Honoré de Balzac à Vénissieux, à la prochaine rentrée scolaire. Les inscriptions se feront au collège aux dates suivantes :

- Pour les futurs 6<sup>èmes</sup> :
- **Lundi 10 Juin 2024 de 16h à 18h : Ecoles E. RENAN + Ph. DELORME**
- **Mercredi 12 Juin 2024 de 9h30 à 12h : Ecoles Moulin à Vent + G. LEVY+ autres écoles de secteur**
- **Jeudi 13 Juin 2024 de 16h00 à 18h : Ecoles J. CURIE + A. FOURNIER + A. SYLVESTRE**
  
- Pour les réinscriptions en 5<sup>e</sup> – 4<sup>e</sup> – 3<sup>e</sup> : la date de retour des dossiers de réinscription est :
  - Futurs 5<sup>e</sup> : **Jeudi 30 mai 2024**
  - Futurs 4<sup>e</sup> : **Vendredi 31 mai 2024**
  - Futurs 3<sup>e</sup> : **Lundi 03 juin 2024**

Ce sont les élèves qui amènent leur dossier aux dates et horaires qui seront communiqués aux classes.

**Pour toutes les autres situations** (nouvelle arrivée 5<sup>e</sup> – 4<sup>e</sup> – 3<sup>e</sup> au collège, ...) **prendre rendez-vous avec Mme DERAFA - Secrétaire de direction – Tél. 04.78.76.58.20.**

**Vous voudrez bien fournir les documents suivants :**

1. Le présent dossier d'inscription renseigné et signé avec photo d'identité obligatoire (agrafée)
2. 2 photos d'identité supplémentaires (en plus de celle agrafée sur le dossier d'inscription)
3. L'autorisation de droit à l'image
4. La fiche médicale d'urgence également renseignée,
5. Pour l'inscription au restaurant scolaire, l'inscription sera à valider à la rentrée de septembre 2024 une fois les emplois du temps des élèves connus. Le quotient familial CAF vous sera demandé également à la rentrée.

**Documents à fournir en plus (uniquement pour les futurs 6<sup>e</sup> et en cas de nouvelle inscription en 5<sup>e</sup>-4<sup>e</sup>- 3<sup>e</sup>) :**

6. Les photocopies du Livret de famille complet (parents et tous les enfants),
7. Un document qui atteste de votre domicile, dans une commune qui relève du secteur de recrutement du Collège (quittance, contrat, etc.) de l'année en cours. **Aucune attestation d'hébergement ne sera acceptée.**
8. La fiche d'infirmerie.
9. Les documents relatifs à la MDPH ou justifiant des aménagements (PAP, PPS, PPRE, notif MDPH). Pour les documents relatifs à un PAI, ils devront être joints sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin scolaire.

**Documents complémentaires (en fonction de votre situation) :**

10. La photocopie de l'extrait de jugement de séparation ou de tout autre document précisant les modalités de garde de l'enfant.
11. La fiche de renseignements médicaux confidentiels,

**\* Attention : Seuls les dossiers complets seront acceptés et valideront l'inscription.**

*Si les représentants légaux de l'élève désirent qu'il ou elle soit avec un camarade dans la même classe, il faudra joindre un courrier lors de la restitution du dossier d'inscription. Aucune demande ne sera prise en compte après le 15 juin 2024.*

*La demande sera étudiée et pourra être acceptée si les professeurs n'émettent pas de veto, si la constitution de la classe (options) le permet et si la famille du camarade fait la même demande.*

*Les demandes concernant plus d'un camarade ne seront pas étudiées.*

La liste des fournitures scolaires avec les instructions de rentrée scolaire vous sera donnée lors de la restitution du dossier d'inscription. Les manuels seront fournis par l'établissement le jour de la rentrée scolaire. N'hésitez pas à **contacter Mme DERAFA**, pour toute question relative à ces documents.

La direction d'Honoré de Balzac